



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

En exercice le

Publié le

Présents :

ID : 033-213302615-20250121-2025\_01\_06-DE

Votants : 15

Absents : -excusés : 2

Procurations : 2

S<sup>2</sup>LO

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025\_01\_06

### Objet : Désignation d'un correspondant pour la cellule tempête

L'an deux mille VINGT CINQ, le 21 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 15 janvier 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

**Présents** : M. GATINEL Didier, Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGHE Manuel, Mme MASIN Claudie, M. BIBENS Sylvain, Mme PARET Aurélie, Mme FLEURY Aurore, Mme DELFOUR Isabelle, Mme CHASSAGNE Annie, M. BOUDOT Vincent, Mme SABACA Emmanuelle conseillers municipaux.

### Absent :

**Absents excusés** : M. DELAIRE Claude, M. ROCHER Dominique

### Exclus :

**Procurations** : M. DELAIRE Claude à M. GATINEL Didier ; M. ROCHER Dominique à M. MESSAHEL Maurice

**Secrétaire de séance** : Mme FORESTIER Nathalie

**POUR : 15**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

Monsieur le Maire expose que, vu le renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation d'un correspondant pour la « cellule tempête » chargé d'assurer la liaison entre la commune, ENEDIS et les services de secours.

En cas de tempête, il est notamment chargé de signaler les dégâts sur les installations électriques de la commune.

**CONSIDÉRANT** que M. GATINEL Didier, Maire, est l'unique membre du Conseil Municipal à avoir déposé sa candidature.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- **DE DÉSIGNER** M. GATINEL Didier, Maire, en tant que correspondant pour la cellule tempête.

A Lussac, le 21/01/2025

Le Maire,

Didier GATINEL

